



SEJOUR AU PAYS BASQUE DU 14 au 21 Septembre 2025

1 / Le club des C.T.B vous propose un Séjour " Randonnée " du **14 au 21 Septembre 2025**

Vous serez hébergés dans un centre de vacances du groupe V.V.F situé à SARE (Pyrénées Atlantiques)

Le Centre de Vacances se trouve près du [Sentier de grande Randonnée GR10](#) et la commune de Sare se situe à 13 kilomètres au Sud Est de Saint Jean de Luz

Ce séjour est ouvert à tous les randonneurs adhérents du club des C.T.B .

Le prix de ce séjour sera de 520 euros environ. (le prix définitif sera " affiné " en fonction du nombre de participants et du programme précis qui sera défini avant la fin de cette année .

Ce prix comprend : Hébergement en pension complète , Adhésion à " V.V.F " , Taxe de séjour et assurance multirisque séjour + Diverses Visites (études en cours)

Ne sont pas compris dans ce prix : les transports entre Votre domicile et le site de Sare ni les transports locaux pour vous rendre aux départs des randonnées.

Randonnées prévues : Vous marcherez sur le Sentier : GR10 (traversée des Pyrénées),GR8 ainsi que sur des sentiers PR de la région

La région est assez vallonnée .

En fonction du nombre des personnes inscrites et de la capacité de chacun , le groupe pourra être divisé en deux

Si vous êtes intéressés et si vous désirez des informations complémentaires , n'hésitez pas à m'appeler : Tel : 06 15 20 46 67 ou à me contacter par mail : michel.fouquetnet27@orange.fr

Attention :

Si vous voulez réserver , nous vous demandons de le faire au plus tôt

à ce jour,les VVF nous ont accordé une option pour 30 places réservées jusqu'au 09 Octobre.

(J'ai demandé de prolonger cette option mais, je n'ai pas de réponse).Selon cette réponse et le nombre définitif des places disponibles, les confirmations de réservation se feront suivant l'ordre de réception de vos inscriptions.

CONDITIONS DE RESERVATIONS :

1 / Au plus vite : m'envoyer votre inscription par MAIL : michel.fouquetnet27@orange.fr

2 / Les conditions de règlement seront les suivantes :

*** versement de 30 % avant le *31 Janvier 2025***

*** versement des 70 % restants avant le *20 Juillet 2025***

NOTA: Le coût définitif du séjour sera connu avant la fin de cette année